

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 07 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 28/02/2024
DATE D’AFFICHAGE : 08/03/2024
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 17 - Présents : 11 - Absents : 6 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Groupement de commandes achat d'énergie gaz et électricité. Lancement Accords-cadres

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 07 mars à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Étaient présents : 11 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : 6 membres

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que dans le cadre du groupement de commandes constitué pour l'achat d'énergie, il convient de lancer un appel à la concurrence pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel, les accords-cadres et marchés subséquents en vigueur arrivant à échéance le 31/12/2024. Il propose de lancer un appel d'offres pour la passation de nouveaux accords-cadres pour la période 2025-2028.

Il est proposé l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : électricité : points de livraison du secteur de distribution d'Enedis.
- Lot n°2 : électricité : points de livraison du secteur de distribution des entreprises locales de distribution (SICAE de la Somme et du Cambrasis, Gazelec Péronne, Régie de Montdidier).
- Lot n°3 : gaz – points de livraison en gaz naturel.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve le lancement d'un appel à concurrence suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'énergie et selon l'allotissement proposé pour la période 2025-2028 ;
- approuve les accords-cadres à bons de commande à passer avec les fournisseurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres ;
- charge Monsieur le Président de signer les accords-cadres avec les fournisseurs retenus ;
- autorise Monsieur le Président à lancer des marchés subséquents avec les fournisseurs retenus à l'accord-cadre et à signer les marchés subséquents avec les fournisseurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET

